



## **CONVOCAATION**

### **à la séance ordinaire du Conseil général**

**du lundi 2 février 2015, à 19h30, à l'Hôtel de Ville**

**30<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Supplément à l'ordre du jour**

**15-601**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par M. Yves Froidevaux et consort, intitulée « Affichage politique en ville de Neuchâtel – Tout cela est-il bien rationnel ? » (Déposée le 23 janvier 2015) :

« La SGA est mandatée, depuis de nombreuses années, pour l'affichage politique officiel en ville de Neuchâtel. Il fut un temps où les affiches étaient amenées par les partis à Monruz. Depuis quelques années, les affiches devaient être envoyées à Lausanne, avant de revenir à Neuchâtel pour être affichées. Aujourd'hui, le centre de la SGA à Lausanne a fermé ses portes. Dorénavant toutes les affiches des campagnes politiques doivent obligatoirement être transmises par les groupes politiques à Wallisellen. Là, tout près de Zurich, les affiches sont pliées et préparées avant de revenir pour être posées sur les emplacements officiels.

Dès 2015, les affiches posées par la SGA, y compris pour les votations, vont donc devoir aller jusqu'à Wallisellen. Tout ceci n'est pas très rationnel et pas du tout écologique !

Au Locle, ce sont les services de la ville qui se chargent de poser les affiches sur les emplacements officiels, y compris pour les votations. Voici le nombre de personnes, le temps passé, ainsi que les montants estimés :

- pour le collage de 80 affiches sur les panneaux, 2 cantonniers passent environ 4h00 représentant un montant de CHF 456.-
- pour la pose des panneaux sur les 20 emplacements que possède la ville du Locle, il faut compter environ 3h00 à 2 personnes, représentant un montant de CHF 342.-
- pour la dépose des panneaux, leur nettoyage et leur rangement, il faut compter 2 personnes durant 5h00, représentant une somme de CHF 570.-
- à cela, il s'agit d'ajouter un véhicule pour transporter les panneaux ainsi que l'utilisation de la colle, représentant un montant de CHF 110.-
- il faut donc compter en moyenne CHF 1'478.- par votation/élection en ville du Locle, un montant plutôt modeste donc.

Notre groupe pose donc la question : la Ville de Neuchâtel est-elle prête à réfléchir rapidement à une autre solution que la SGA, plus simple, plus pratique, plus écologique, plus locale, plus économique enfin, une solution telle que celle adoptée au Locle ? Le Conseil communal imagine-t-il pouvoir mettre en place un tel nouveau système d'ici aux prochaines élections fédérales ou communales ? ».

Neuchâtel, le 26 janvier 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Christine Gaillard

Le chancelier,

Rémy Voirol